



LAUSANNE (SUI), le 20 mars 2017

A toutes les fédérations

Suite à l'organisation des cours de juges internationaux dans le monde entier, le CTF souhaite introduire les informations suivantes dans le code de pointage pour garantir une compréhension et une évaluation claires de certains éléments gymniques spécifiques.

Ces informations prendront effet à partir du **1^{er} octobre 2017**

SECTION 9 — Directives techniques

9.3 EXIGENCES POUR ELEMENTS GYMNIQUES PARTICULIERS

Saut écart (appel 1 pied) au saut pied tête/ Saut écart (appel 1 pied) avec changement de jambe au saut pied tête/Saut écart (appel 2 pieds) au saut pied tête (avec/sans tour)

Jury D

Ajouter: Pied arrière sous les épaules - Saut écart (appel 1 pied)/saut changement de jambe/saut écart (appel 2 pieds)

Jury E

Ajouter: Jambe avant sous l'horizontale (environ 45°) - 0.30 (faute moyenne)

Une nouvelle édition du code de pointage 2017–2020 sera publiée sur le site Internet FIG.

Nous vous prions de bien vouloir faire parvenir les informations ci-dessus à vos entraîneurs et juges brevetés FIG.

Donatella SACCHI
Présidente du Comité technique féminin